

Questions orales

Mlle MacDonald: Je peux garantir aussi au député que les mesures qui seront prises pour les personnes visées auront des avantages durables.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

LE SYSTÈME DE PUBLICITÉ DIRECTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Elle porte sur un article paru dans le journal aujourd'hui; selon cet article, le cabinet du premier ministre aura un nouveau programme de publicité directe qui coûtera \$7.5 millions.

Le vice-premier ministre serait-il disposé à admettre que ce programme, ainsi que le contrat relatif aux sondages qui est sur le point d'être adjugé, servira à faire payer par les contribuables du Canada les frais de campagne du parti conservateur et qu'il sera dirigé par le cabinet du premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'insinuation que renferme cette question est pratiquement aussi injurieuse que sa source.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE CONTRAT DE SONDAGE DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma deuxième question et question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre des Approvisionnements et Services peut-il confirmer à la Chambre que le gouvernement est disposé à accorder un contrat de plus de 10 millions de dollars pour des sondages et que les principaux bénéficiaires seront deux sociétés conservatrices spécialisées dans les sondages.

M. Crosbie: Le maître de l'injure!

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je signale à la Chambre qu'un appel d'offres a été lancé à plus de 32 entreprises pour faire faire certains sondages.

M. Broadbent: A qui les contrats sont-ils adjugés?

M. McInnes: Vingt-deux entreprises ont répondu. On examine actuellement les soumissions; beaucoup de sociétés de toutes les régions du Canada seront sur la liste au moment de prendre la décision finale.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LA COMMISSION D'ENQUÊTE—L'EXERCICE DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis réconforté par la franchise inhabituelle du vice-premier ministre à l'égard de mon collègue, le

député de Renfrew-Nipissing. Permettez-moi donc de lui poser une question. Le vice-premier ministre sait qu'il est essentiel pour l'enquête portant sur le dossier de la BCC et de la Norbanque que le juge Estey se prononce sur la façon dont le ministre des Finances, le ministre d'État (Finances) et, enfin, le premier ministre se sont acquittés de leurs fonctions ministérielles dans cette affaire. Ne pense-t-il pas que le gouvernement place un juge très éminent dans une position presque impossible, je dirai même irrégulière en demandant à l'ordre judiciaire d'examiner les questions de responsabilité ministérielle, ce qui n'appartient qu'au Parlement et à un comité parlementaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai lu une fois aujourd'hui l'énoncé du mandat. Je n'ai sûrement pas besoin de le lire à nouveau pour me faire entendre de l'honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous connaissons le mandat. Donnez-nous la réponse, cela suffira.

M. Nielsen: J'espère bien que la commission se penchera sur la justification que le chef de l'opposition pouvait avoir, de déclarer le 9 septembre que la Chambre avait été induite en erreur par le premier ministre, par le ministre des Finances et par le gouverneur de la Banque du Canada et qu'il y avait eu manifestement des déplacements de dépôts à la Banque Commerciale du Canada de la part de personnes informées, avant qu'on ne laisse aller l'affaire. Voilà ce qu'a déclaré le chef de l'opposition. Il y a eu quelques autres déclarations échevelées du même genre. Le mandat est suffisamment large pour prévoir ce genre d'enquête. J'espère que cela sera fait.

LES POUVOIRS DU COMMISSAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que l'honorable parlementaire, le vice-premier ministre, estime que c'est le rôle d'un juge de se prononcer sur ce qui se passe au Parlement? Est-ce que ce n'est pas au Parlement de se prononcer sur les actes des ministres et de tous ceux qui sont ici? Pourquoi oblige-t-on alors un juge à le faire?

Une voix: Qu'est-ce que vous cherchez à cacher, John?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Il va donc falloir encore une fois, à ce qu'il semble, monsieur le Président, rappeler le passage du mandat qui donne pouvoir au juge Estey de se pencher sur toutes les circonstances et sur tous les facteurs contributifs de la situation des banques qui a conduit à leur cessation d'activités. Je ne vois pas en quoi ces termes pourraient être plus larges, même pour satisfaire le chef de l'opposition.